



## Carte de séjour temporaire "visiteur" d'un étranger en France

Vérfifié le 01 octobre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous êtes étranger et souhaitez séjourner en France plus de 3 mois en tant qu'inactif, vous pouvez obtenir une carte de séjour *visiteur*. Cette carte vous est délivrée sous conditions de ressources si vous vous engagez à ne pas travailler en France. Elle concerne notamment les étrangers venant exercer des fonctions religieuses en France. Elle est valable 1 an maximum et renouvelable.

[Voir toutes les informations sans préciser ma situation](#)